



Número de Révision: 003.0

Date de sortie: 08/25/2016

## 1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

<b>Désignation de l'article:</b>	<b>LOCTITE LB 8036 ANTI-SIEZE, WHITE known as White Hi-Temp Anti-Seize</b>	<b>Numéro IDH:</b>	302678
<b>Type de produit:</b>	Lubrifiant	<b>numéro d'item</b>	34518
<b>Restriction d'utilisation:</b>	Non identifié	<b>Région:</b>	Canada
<b>Raison sociale:</b>	<b>Votre contact:</b>		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: (905) 814-6511		
2515 Meadowpine Boulevard	MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711		
	TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC		
	1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887		
	Internet: www.henkelna.com		

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

**DANGER:** PROVOQUE DES BRULURES DE LA PEAU ET DES LESIONS OCULAIRES GRAVES.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
CORROSION CUTANEE	1C
LESIONS OCULAIRES GRAVES	1

### PICTOGRAMME(S)



### Conseils de prudence

<b>Prévention:</b>	Ne pas respirer la poussière ni les émanations. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
<b>Intervention:</b>	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Stockage:</b>	Garder sous clé.
<b>Élimination:</b>	Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

8 % du mélange est constitué de composants dont la toxicité est inconnue.

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Numéro IDH: 302678

Nom du produit: LOCTITE LB 8036 ANTI-SIEZE, WHITE known as White Hi-Temp Anti-Seize

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	30 - 60
Huile minérale blanche	Inconnue	10 - 30
Oxyde de calcium	1305-78-8	5 - 10
Mica	12001-26-2	5 - 10
fluorure de calcium	7789-75-5	5 - 10
Dioxyde de titane	13463-67-7	1 - 5
Quartz (SiO <sub>2</sub> )	14808-60-7	0.1 - 1
dioxyde de silicium	7631-86-9	0.1 - 1
Trioxyde de dibore	1303-86-2	0.1 - 1
Butyl hydroxytoluene	128-37-0	0.1 - 1

\* Le pourcentage exact est un secret commercial. La plage de concentration est fournie pour aider les utilisateurs afin d'assurer des protections appropriées.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

<b>Inhalation:</b>	Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.
<b>Contact avec la peau:</b>	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
<b>Ingestion:</b>	Appeler un médecin. Ne pas faire vomir. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.
<b>Symptoms:</b>	Voir la section 11.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.
<b>Feu inhabituel ou risques d'explosion:</b>	Néant
<b>Produit ou gaz issus de la combustion:</b>	Sulfure d'hydrogene. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de phosphore. Oxydes de zinc.

### 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

<b>Mesures de protection de l'environnement:</b>	Ne pas laisser le produit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.
<b>Méthodes de nettoyage:</b>	Enlever en grattant autant de produit possible. Nettoyer le résidu à l'eau savonneuse. Conserver dans un récipient fermé jusqu'au moment de son élimination. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation:**

Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Garder le récipient fermé.

**Stockage:**

Garder dans un endroit frais, bien ventilé.

Pour tout renseignement sur la durée de conservation du produit, communiquer avec le Canada Customer Service de Henkel au 800-263-5043.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Huile minérale blanche (pétrole)	5 mg/m <sup>3</sup> TWA Fraction inhalable.	5 mg/m <sup>3</sup> TWA brouillard 5 mg/m <sup>3</sup> PEL Brouillard	Rien	Rien
Huile minérale blanche	5 mg/m <sup>3</sup> TWA brouillard 10 mg/m <sup>3</sup> STEL brouillard	5 mg/m <sup>3</sup> TWA brouillard	Rien	Rien
Oxyde de calcium	2 mg/m <sup>3</sup> TWA	5 mg/m <sup>3</sup> PEL	Rien	Rien
Mica	3 mg/m <sup>3</sup> TWA Fraction alvéolaire.	20 MPPCF TWA	Rien	Rien
fluorure de calcium	2.5 mg/m <sup>3</sup> TWA (en F)	2.5 mg/m <sup>3</sup> PEL (en F) 2.5 mg/m <sup>3</sup> TWA Poussières.	Rien	Rien
Dioxyde de titane	10 mg/m <sup>3</sup> TWA	15 mg/m <sup>3</sup> PEL poussière totales	Rien	Rien
Quartz (SiO <sub>2</sub> )	0.025 mg/m <sup>3</sup> TWA Fraction alvéolaire.	2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m <sup>3</sup> TWA Respirable. 0.05 mg/m <sup>3</sup> PEL	Rien	Rien
dioxyde de silicium	3 mg/m <sup>3</sup> TWA Fraction alvéolaire. 6 mg/m <sup>3</sup> TWA	20 MPPCF TWA 0.8 mg/m <sup>3</sup> TWA	Rien	3 mg/m <sup>3</sup> TWA Fraction alvéolaire.
Trioxyde de dibore	10 mg/m <sup>3</sup> TWA	15 mg/m <sup>3</sup> PEL poussière totales	Rien	Rien
Butyl hydroxytoluene	2 mg/m <sup>3</sup> TWA Fraction inhalable et vapeurs.	Rien	Rien	Rien

**Remarques sur la conception des installations techniques:**

La ventilation générale d'une pièce est généralement adéquate. La ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour maîtriser la contamination aéroportée à des niveaux inférieurs aux limites d'exposition professionnelle.

**Protection respiratoire:**

Suivre les recommandations de protection respiratoire d'OSHA (29 CFR 1910.134). Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

**Protection des yeux:**

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.

**Protection de la peau:**

Utiliser des vêtements imperméables, résistants aux produits chimiques, y compris des gants et soit un tablier soit un vêtement complet pour empêcher le contact avec la peau.

**9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES**

<b>Etat physique:</b>	Solide, Pâte
<b>Couleur:</b>	Crème
<b>Odeur:</b>	Doux
<b>Seuil de détection d'odeur:</b>	Non disponible
<b>Valeur pH:</b>	Non applicable
<b>Pression de vapeur:</b>	Non disponible
<b>Point / zone d'ébullition:</b>	Non disponible
<b>Point/domaine de fusion:</b>	Non disponible
<b>Gravité spécial:</b>	1.116
<b>Densité de vapeur:</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair:</b>	Non applicable
<b>Inflammable/Limites inférieures d'explosion:</b>	Indéterminé
<b>Inflammable/Limites supérieures d'explosion:</b>	Indéterminé
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Indéterminé
<b>Inflammabilité:</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation:</b>	Indéterminé
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Insoluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Indéterminé
<b>Teneur VOC:</b>	0.4 %; 4.7 g/l
<b>Viscosité:</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

<b>Stabilité:</b>	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
<b>Réactions dangereuses:</b>	Ne se produira pas.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Oxydes de carbone. Hydrocarbures. Oxydes d'azote. Oxydes de phosphore. Oxydes de zinc. Sulfure d'hydrogene.
<b>Produits incompatibles:</b>	Oxydants.
<b>Réactivité:</b>	Non disponible
<b>Conditions à éviter:</b>	Exposition prolongée à la chaleur.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**Voies d'exposition pertinentes:** Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

## Effets potentiels sur la santé

### Inhalation:

Ce produit possède une faible volatilité et on ne s'attend pas ce qu'il cause une irritation des voies respiratoires dans des conditions normales d'utilisation. Contient la silice cristalline (le quartz), qui est classifié comme une substance cancérigène possible. Pourtant, le présent de silice cristallin dans ce produit est renfermé dans le liquide et sera seulement libéré si le produit est poncés ou abrasé et même alors ce qui est libéré ne sera pas la silice cristalline pure. Les précautions appropriées, pourtant, devraient être prises si le produit est poncés ou abrasé pour empêcher le personnel de respirer la poussière.

### Contact avec la peau:

Cause des brûlures à la peau.

### Contact avec les yeux:

Provoque des lésions oculaires graves.

### Ingestion:

Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
Huile minérale blanche (pétrole)	Rien	Irritant
Huile minérale blanche	Rien	Irritant
Oxyde de calcium	Rien	Irritant, Corrosif, Yeux
Mica	Rien	Poumon
fluorure de calcium	Oral LD50 (Rat) = 4,250 mg/kg	Dents, Muscle, Respiratoire
Dioxyde de titane	Rien	Irritant, Respiratoire, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
Quartz (SiO <sub>2</sub> )	Rien	Système immunitaire, Poumon, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
dioxyde de silicium	Oral LD50 (Rat) = > 22,500 mg/kg Oral LD50 (Souris) = > 15,000 mg/kg	Poussières nuisibles
Trioxyde de dibore	Oral LD50 (Souris) = 3,163 mg/kg	Sang, Système nerveux central, Gastro-intestinal, Irritant, Reins, Foie, Poumon, Métabolique, Poussières nuisibles, Peau, Vasculaire
Butyl hydroxytoluene	Oral LD50 (Souris) = 1,040 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 890 mg/kg	Irritant, Mutagène

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Huile minérale blanche (pétrole)	Non	Non	Non
Huile minérale blanche	Non	Non	Non
Oxyde de calcium	Non	Non	Non
Mica	Non	Non	Non
fluorure de calcium	Non	Non	Non
Dioxyde de titane	Non	Groupe 2B	Non
Quartz (SiO <sub>2</sub> )	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Non
dioxyde de silicium	Non	Non	Non
Trioxyde de dibore	Non	Non	Non
Butyl hydroxytoluene	Non	Non	Non

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique:

Non disponible

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

**Méthode de rejet recommandée:** Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

#### Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

**Nom d'embarquement correct:** Non réglementé  
**Division:** Rien  
**Numéro d'identification:** Rien  
**Groupe d'emballage:** Rien

#### Transport aérien (ICAO/IATA)

**Nom d'embarquement correct:** Non réglementé  
**Division:** Rien  
**Numéro d'identification:** Rien  
**Groupe d'emballage:** Rien

#### Transport maritime (IMO/IMDG)

**Nom d'embarquement correct:** Non réglementé  
**Division:** Rien  
**Numéro d'identification:** Rien  
**Groupe d'emballage:** Rien

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### Information sur la réglementation Canadienne

**Statut LCPE LIS/LES:** Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

#### Information sur la réglementation des Etats Unis

**État de l'inventaire TSCA 8 (b):** Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

**Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:**  
Format des nouvelles fiches de données de sécurité.

**Préparé par:** Timothy Pratt, Regulatory Affairs Specialist

**Date de sortie:** 08/25/2016

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.